



FERMETURES EXTERIEURES SUR PAROIS OSSATURE BOIS

Guide de mise en œuvre

Ce guide s'adresse aux différents acteurs de la construction amenés à concevoir et mettre en œuvre des fermetures extérieures sur parois ossature bois.

Les NF DTU 31.2, 31.4, 36.5 et 34.4 ne traitant pas de la mise en œuvre des fermetures et stores dans les baies des parois à ossature bois, les professionnels ont souhaité la rédaction d'un guide regroupant des solutions de mise en œuvre des différents types de fermetures extérieures dans les parois à ossature bois, porteuses ou non.

Les fermetures extérieures sont conçues pour contribuer notamment au confort thermique, lumineux et participer à la sécurité des baies pour une durée de vie de référence supérieure à 25 ans. Leur mise en œuvre doit respecter l'intégrité de l'enveloppe du bâti, que ce soit pour les aspects d'étanchéité à l'eau et à l'air et les aspects thermiques.

Les fermetures extérieures, posées verticalement, abordées dans le document sont :

- Les fermetures et stores extérieurs pour baies équipées de fenêtres conformes au NF DTU 34.4 : Volet roulant, volet battant, volet coulissant, store vénitien extérieur ou BSO,
- Les fermetures et stores extérieurs intégrés, conformes au NF DTU 36.5 : Blocs-baies avec coffre de volet roulant (CVR) ou brise soleil orientable (BSO),

Plusieurs configurations de parois ossature bois en travaux neufs, issues du [catalogue-bois-construction](#), ont été retenues par les professionnels invités à l'élaboration d'un carnet de détails de coupes verticales et horizontales par type de produit et d'encadrement de baie.

Ce guide a pour objectif d'alimenter les révisions en cours des NF DTU 31.2, 34.4 et 36.5.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr